

**23.3681****Motion Dobler Marcel.****Schluss mit Faxen.**

**Effiziente Datenbereitstellung
der Leistungserbringer
an Bund und Kantone
während einer Pandemie ermöglichen**

Motion Dobler Marcel.**Mettre les télécopieurs au rancart.**

**Mise à disposition efficace
des données par les fournisseurs
de prestations à la Confédération
et aux cantons pendant une pandémie**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 29.09.23

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 27.02.24

Präsidentin (Herzog Eva, Présidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission und der Bundesrat beantragen, die Motion anzunehmen.

Gapany Johanna (RL, FR), pour la commission: La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) a traité cet objet le 29 janvier 2024, et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose, tout comme le Conseil fédéral, d'accepter cette motion.

D'une part, cette dernière met en évidence une lacune qui a parfois fait sourire, mais qui était extrêmement problématique durant la pandémie: il s'agit évidemment du traitement des données, mais aussi du manque de coordination, alors que la vitesse de propagation de la pandémie exigeait d'avoir, dans les meilleurs délais, des données, ainsi que la garantie que ces données soient correctes. D'autre part, cette motion complète d'autres motions, qui ont déjà été déposées et qui permettront de contribuer à une amélioration de la gestion des données ainsi qu'à la gestion d'une crise sanitaire. Cette pandémie est sans aucun doute une expérience dont on se serait tous passés. Si aujourd'hui, on peut au moins apprendre et faire mieux par la suite, alors autant saisir cette opportunité.

Dans les grandes lignes, la motion vise à ce que les données nécessaires pour lutter contre la propagation de l'épidémie, ou de la pandémie dans ce cas-là, soient rapidement mises à disposition par les fournisseurs de prestations, dans les délais et le format qui permet de les travailler et de les transmettre. En résumé – le titre de la motion le dit –, l'auteur de la motion demande de se passer des moyens qui appartiennent à une autre époque, comme le fax, et d'utiliser les nouvelles technologies pour que les données soient exploitable. Ce que nous avons appris et qui a choqué certaines personnes durant la pandémie n'est qu'un échantillon de ce qui se faisait et de ce qui se fait encore parfois, soit que certains acteurs dans le domaine de la santé utilisent le fax pour transmettre les données. On a aussi compris que certaines données étaient collectées plusieurs fois; il manquait donc autant la technologie que la coordination entre les différents acteurs, ce qui peut s'avérer grave lorsque le temps compte pour freiner la propagation du virus, et lorsque ces données permettent de prendre des décisions, notamment en matière de mesures ou de stratégies.

L'auteur de la motion demande de créer dans le cadre du programme Digisanté les bases nécessaires pour simplifier la mise à disposition de ces données. Le contexte de la pandémie est clairement mentionné par l'auteur de la motion, mais on peut considérer qu'à partir du moment où on améliore la gestion des données dans le cadre de la pandémie, on l'améliore pour un contexte général également. Et cela tombe bien: pour



rappel, notre commission avait déjà déposé une motion plus large, mais qui tient compte de cet élément, déjà acceptée par les deux conseils. Par notre motion, nous demandons au Conseil fédéral de revoir sa politique en matière de gestion de données dans le domaine de la santé. On a demandé une mise en oeuvre rapide de la stratégie Open Government Data 2019–2023. On a demandé la prise en compte des meilleures pratiques au niveau international et la mise en place d'un système centralisé des données en matière de ressources humaines et matérielles activées en temps de crise.

Notre motion visait donc un contexte général, tout en servant aussi dans un contexte de crise. Son objectif était une meilleure gestion des données en tout temps.

La présente motion vise plutôt la gestion des données en période de crise, mais on peut partir du principe que, dans un esprit de continuité, nous la soutiendrons également, en espérant évidemment que nous ne vivrons plus de pandémie et en souhaitant longue vie au fax dans les musées du pays.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Voici un sujet plus facile que les précédents, sur lequel on est plus enclin à avoir une approche concertée et à être d'accord.

La motion Dobler vise à garantir une meilleure mise à disposition des données par les prestataires de la santé aux autorités sanitaires compétentes dans le cadre de la gestion d'une pandémie. Nous nous souvenons toutes et tous de l'épisode des fax lors de la première vague de COVID-19, en 2020, afin de récolter les données de laboratoire, par exemple. Nous n'avons pas non plus oublié les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agissait de connaître en temps réel l'état du système de santé, avec ses capacités hospitalières et avec l'état des approvisionnements au niveau national.

Kurz: Die Covid-19-Krise hat den Nachholbedarf bei der Digitalisierung des Datenaustausches zwischen den verschiedenen Akteuren des Gesundheitswesens und den Gesundheitsbehörden aufgezeigt. Aus diesem Grund empfiehlt der Bundesrat die Annahme der Motion Dobler, deren Forderung voll und ganz gerechtfertigt ist.

Je veux juste encore ajouter – Mme la rapporteuse l'a très bien mentionné – que l'on voit actuellement que la numérisation n'est plus seulement une option, et que de nombreux efforts sont encore nécessaires. Le programme DigiSanté pour la période 25–34, dont la validation d'un crédit d'engagement de 392 millions de francs doit être approuvée par les chambres d'ici la fin de la session d'été de cette année, est important, parce qu'il permettra, entre autres, la mise en place d'une nouvelle plateforme nationale de surveillance des maladies transmissibles. Cette solution doit garantir un échange moderne et pleinement numérisé entre les différentes parties.

Un deuxième élément tient à la révision de la loi sur les épidémies. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 29 novembre dernier. Une entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au plus tôt en 2027. Grâce à la nouvelle loi, nous souhaitons notamment assurer la pérennité d'outils et d'expertises numériques, aujourd'hui essentiels à la gestion d'une nouvelle pandémie, que personne ne souhaite.

Vous l'aurez compris, le Conseil fédéral vous propose d'accepter la motion Dobler – et vous en remercie.

Angenommen – Adopté

AB 2024 S 31 / BO 2024 E 31